

Nombre de Membres en exercice :	21
Nombre de Membres pr�sents :	11
Nombre de suffrages exprim�s :	
Votes Pour :	13
Votes Contre :	00
Vote blanc ou nul :	00
Abstention :	00

## D LIB RATION DU CONSEIL SYNDICAL

N  CS-2022-29

S ance du 11 juillet 2022

L'an deux mille-vingt-deux, le onze juillet   dix-huit heures, se sont r unis dans la salle de r union du SIEGA les membres du Conseil Syndical du SIAGA, sous la pr sidence de Jean-Louis Reynaud, Pr sident en exercice, d ment convoqu s le vingt-huit juin deux mille-vingt-deux.

Monsieur Alain PERROT a  t  d sign  secr taire de s ance.

	Pr�sent	Absent	Excus�	Pouvoir �	Nom	Pr�sent	Absent	Excus�	Pouvoir �
Monsieur Freddy REY			X		Madame Dominique COMBAZ	X			
Madame Nadine REUX		X			Monsieur Alain PERROT	X			
Monsieur Roland BESSON		X			Monsieur Bertrand PUGNOT		X		
Monsieur Daniel BATON			X		Madame Evelyne LABRUDE	X			
Madame Marie-Christine FRACHON		X			Monsieur Pierre FAYARD	X			
Monsieur Fabien GALLICE	X				Monsieur Roger JOURNET	X			
Monsieur �ric PHILIPPE			X	A.Perrot	Monsieur Marc GAUTIER	X			
Monsieur Jean-Louis REYNAUD	X				Monsieur Robert EYRAUD	X			
Monsieur Patrick ROULAND	X				Monsieur St�phane GUSMEROLI		X		
Monsieur Raymond VAGNON		X			Monsieur Mathias LAVOLE			X	JL Reynaud
					Monsieur Williams DUFOUR	X			

**Pr sents** : Formant la majorit  des membres en exercice.

**Objet : Participation SIAGA aux travaux en zone humide r alis s par le CEN 38**

**Il est rappel  :**

**Que** dans le cadre de l'Item 8 de la GEMAPI, il est pr vu la protection et la restauration des sites, des  cosyst mes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations bois es riveraines (article L211-7 du code de l'environnement),

**Que** le CEN 38 pr voit des travaux de restauration et de conservation des zones humides sur les zones suivantes : Marais de Berland, Marais de Chambrotin (Le Marais, Les L ch res et le ruisseau du Bois des Carmes), zone humide de Grosset,

**Que** ce montant  tait inscrit au budget 2022 au compte N  2128,

**Que** le co t estimatif est de 7 114   TTC.

Le Président propose :

- **De participer** financièrement à cette opération à hauteur de 7 114 € TTC

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- **Autorise** le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Fait et délibéré en séance  
Le 11/07/2022  
**Le Président**  
**Jean-Louis Reynaud**



Publiée le :

Transmise au Représentant de l'État le : 12/07/2022  
M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.